

Donc, honorables sénateurs, voilà le projet de loi en discussion. Je félicite mon ami le sénateur Simard de nous avoir fait un exposé raisonnable sur la façon dont les contribuables canadiens vont continuer d'être roulés par un régime fiscal qui devient si lourd que beaucoup d'entre eux—spécialement ceux à revenus moyens et modestes n'arrivent plus à y satisfaire.

Je ne vais pas passer trop de temps sur les diverses modifications fiscales, dont certaines apportent des changements importants dans le domaine de la location-bail. Il y a également une petite nouveauté, une taxe sur le capital qui sera levée auprès des sociétés ayant plus de 10 millions d'actifs. Nous ne parlerons pas de cela. Ce qui a provoqué toute une commotion au sujet du projet de loi C-28, c'est qu'on a mis fin au principe de l'universalité des programmes sociaux de ce pays.

Honorables sénateurs, je voudrais vous lire quelques extraits du discours du sénateur Simard, qui devrait jouer avec les Canadiens, car il a merveilleusement patiné autour de cette caractéristique embarrassante du projet de loi. Voici ce qu'il disait:

Étant donné que ces programmes sont offerts à tout le monde, sans égard à leurs moyens, ils sont, à mon avis, . . .

Je suppose que quelqu'un a écrit cela,

. . . universels. Le fait que les Canadiens soient obligés de présenter une demande pour bénéficier de ces programmes et qu'ils soient assujettis à l'impôt sur le revenu n'a jamais été vu comme une dérogation au principe de l'universalité.

La mesure prévue dans ce projet de loi respecte l'universalité de ces programmes. Elle a été conçue en tenant compte du fait que les prestations sont déjà assujetties à l'impôt.

Comment le sénateur Simard a-t-il pu lire cela sans rire comme un fou, je n'en sais rien. Je ne peux tout simplement pas imaginer qu'un homme aussi sage puisse avoir le courage de se lever et de dire que nous ne dérogeons pas au principe d'universalité parce que nous avons toujours imposé les pensions de vieillesse. Ce qu'il a omis d'ajouter c'est la petite ligne qui dit que nous n'imposons pas à 75 p. 100, ou à 80 p. 100 mais, à partir d'un certain niveau de revenu, à 100 p. 100 les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Elles devront être remboursées en totalité au gouvernement fédéral.

Honorables sénateurs, est-ce cela l'universalité? Je voudrais simplement dire au sénateur Simard que j'espère qu'il ne pense pas vraiment ce qu'il dit. Comme je l'ai déjà mentionné, je ne puis croire qu'il a lui-même écrit ces mots, car il n'y pas un homme politique responsable qui oserait dire à la population canadienne que l'universalité de nos programmes sociaux n'est pas remise en question, ces programmes sociaux qui ont été le fondement de toute notre politique au fil des ans et pour lesquels les gens se sont battus.

Le sénateur Croll ne semble pas être présent aujourd'hui, mais il sera sans doute navré quand il apprendra, sans doute le sait-il déjà, ce qu'il est advenu de son rêve d'un régime de pension universel, d'un régime de pension financé par des cotisations et garantissant à tous une retraite confortable. Il

est inadmissible que le gouvernement reprenne d'une main ce qu'il a donné de l'autre et, de surcroît, que le contribuable doive payer les frais de port pour envoyer son remboursement.

**Des voix:** Bravo!

**Le sénateur Denis:** Ces programmes étaient intouchables!

**Le sénateur Buckwold:** Les sénateurs d'en face doivent convenir que c'en est fait de l'universalité si on reprend d'une main ce qu'on donne de l'autre. Et quoi encore, honorables sénateurs? Allons-nous faire subir le même sort aux soins de santé? Allons-nous appliquer les mêmes mesures à d'autres programmes? Allons-nous imposer un examen des ressources semblable à celui que nous avons combattu il y a de nombreuses années? Voilà le genre de questions que se posent sûrement les Canadiens en prenant connaissance du projet de loi C-28. Ce projet de loi constitue un changement de l'orientation du gouvernement en matière sociale. C'est une trahison de ce que le premier ministre a appelé le «dépôt sacré»; nous devons tous en être conscients.

Pourquoi les Canadiens épargneraient-ils pour l'avenir? Nous punissons les épargnants. Beaucoup de gens qui, à force d'économiser sur tout, se sont assurés un revenu convenable verront l'inflation rogner avant longtemps leur pécule. Le projet de loi ne tient pas compte de cette réalité. On n'a vraiment aucune considération pour l'épargne. Allez-y, dépensez! Ne gardez pas d'argent! Si vous l'économisez, quand votre revenu atteindra un certain niveau, le gouvernement qui a eu la magnanimité de présenter ce projet de loi le récupérera.

● (1420)

On ne peut pas dire qu'en ce moment la mesure touche énormément de contribuables. Cette année, 54 000 contribuables remettront la totalité de la pension de vieillesse et 74 000 en remettront une partie, mais je rappelle aux sénateurs que les contribuables doivent assumer le taux d'inflation de 3 p. 100. Ces 3 p. 100 s'accumuleront d'année en année. Si la tendance inflationniste se maintient au niveau raisonnable que nous avons, par exemple 5 p. 100, on estime que d'ici 20 ans, 1 million de contribuables seront soumis à la disposition de récupération.

Le terme «récupération» décrit bien l'opération par laquelle le gouvernement remet le grappin sur les allocations familiales qu'il refuse aux enfants et sur la pension de vieillesse qu'il refuse aux personnes âgées qui ont bâti le pays.

N'oubliez pas non plus que de 1952 à 1971, les personnes âgées, et en disant cela je pense à tous mes amis au Sénat, ont payé un supplément en faisant leur déclaration d'impôt. Ce supplément qu'on appelait la taxe de sécurité de la vieillesse était de 4 p. 100 de votre revenu imposable jusqu'à un maximum de 240 \$. Les contribuables payaient la surtaxe, comme vous l'avez probablement tous fait pendant un certain temps, pour assurer financièrement la récompense qui devait leur revenir s'ils vivaient assez longtemps. Cet argent devait être rendu par un gouvernement qui respectait et honorait les personnes âgées. Tout cela disparaît. Divers groupes prétendent que la récupération est presque illégale parce que les gens avaient payé l'impôt. En d'autres termes, ils ont payé pour jouir d'un privilège qui leur est aujourd'hui refusé.